



Établissement de rattachement :
DITEP association Les Fontaines, 101
rue de Bizy 27200 VERNON
Tél : 02 32 59 08 73
Plateforme@lesfontaines.fr



fondation d'utilité publique
Établissement de rattachement :
Dispositif ITEP
5 rue Jean Brault 27470 SERQUIGNY
Tél : 02.32.46.16.21
itep-serquigny@lesnids.fr



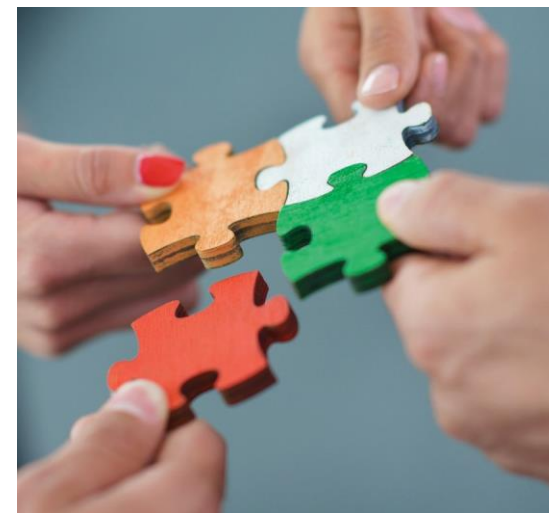
FONDATION
Établissement de rattachement :
ITEP Marie-Amélie LE FUR
28 bis rue Victor Hugo 27000 ÉVREUX
Tél : 02 76 38 60 40
itep.marieamelie.lefur@fondation-ove.fr



Établissement de rattachement :
DITEP Jean du Plessis
43 rue Pasteur 27310 BOURG-ACHARD
Tél : 02 32 42 42 42
accueil.ditepjeanduplessis@moissonsnouvelles.fr



ÉQUIPE MOBILE D'APPUI À LA PROTECTION DE L'ENFANCE (EMAPE)



Le projet

L'EMAPE est un dispositif de soutien aux établissements et services de la protection de l'enfance du territoire Eurois à partir des établissements médico-sociaux (DITEP).

Il s'agit d'un dispositif innovant qui s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2019/2022 relative à la coconstruction d'un projet dans le cadre de la contractualisation État/Conseil départemental/ARS.

Modalités d'intervention

- Évaluation de la situation rencontrée par les professionnels ;
- Sensibilisation, information auprès des professionnels autour du handicap et des troubles du comportement ;
- Apport d'outils adaptés et préconisations ;
- Coordination avec les partenaires : secteur sanitaire, MDPH, EN...

Pour qui?

- Professionnels de la protection de l'enfance (MECS, lieux de vie, familles d'accueil) en difficulté sur la situation d'un jeune **relevant d'un accompagnement ITEP notifié et non mis en œuvre**.
- Professionnels de la protection de l'enfance dans le cadre de la fonction ressources pour des jeunes **n'ayant pas encore de reconnaissance de handicap**, mais présentant des troubles du comportements qui questionnent l'accompagnement.

Le fonctionnement

de l'équipe

- Le dispositif est ouvert 210 jours par an, sur les horaires d'ouverture des DITEP.
- Les demandes d'intervention sont étudiées chaque mois dans le cadre d'une réunion de concertation des cadres de l'équipe mobile.
- Les interventions font l'objet d'un protocole élaboré conjointement avec l'établissement demandeur et transmis pour information à l'IEF de l'UTAS et / ou au responsable du service des familles d'accueil.
- Les interventions autour d'une situation sont prévues pour une durée de 3 mois, le temps d'une évaluation (pour un jeune avec une notification ITEP). Cette durée est renouvelable une fois en fonction des besoins identifiés, des attentes de l'équipe ASE et des difficultés rencontrées.
- La fonction ressource de l'équipe mobile auprès des structures d'accueil de son territoire est permanente.

La composition de l'équipe

Sous la responsabilité des cadres de direction, selon l'association, l'équipe est constituée de :

- Pour les Fontaines : 1 psychologue et 1 pédopsychiatre ;
- Pour Moissons Nouvelles : 1 éducatrice et 1 psychologue ;
- Pour les Nids : 1 éducateur ;
- Pour OVE : 1 éducateur et 1 psychologue.

Le déroulement

de l'intervention

La demande d'intervention :

- Les établissements et services de protection de l'enfance sollicitent l'association intervenant sur leur territoire.
- Une fiche de « **demande d'intervention** » est alors transmise et renvoyée une fois complétée à l'association sollicitée et en copie à l'IEF de l'UTAS dont dépend le jeune concerné.
- Concernant les familles d'accueil, la demande est adressée à l'IEF avec copie au service d'accueil familial ; l'IEF transmettra la demande à l'association intervenant sur le territoire d'implantation de la famille d'accueil.

Les étapes :

